

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert national N°DNCMP/34/T/2023-2024 pour les travaux de :
Construction de trois salles de classes et un bloc latrine à huit portes à l'ECOFO
Materwa ;en commune MABANDA**

Date de publication : 24/07/2023

Date d'ouverture des offres: 14/08/2023

1. Objet de l'Appel d'Offres

La commune de MABANDA invite, par le présent avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour **les travaux de Construction de trois salles de classe et un bloc latrine à huit portes à l'ECOFO Materwa ;en commune MABANDA.**

2. Financement du projet

La Commune de MABANDA vient d'obtenir du Fonds National d'Investissement Communal FONIC, un financement mis à sa disposition par l'Etat Burundais sur l'exercice 2022-2023 pour l'exécution des projets de développement socioéconomique et communautaires. La Commune de MABANDA à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de :
Construction de trois salles de classe et un bloc latrine à huit portes à l'ECOFO Materwa ;en commune MABANDA ; signalés précédemment.

3. Spécification du marché

Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en **un lot unique**. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (3) mois calendrier**

4. Conditions de participations

La participation au marché est ouverte Nationale, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché. Chaque soumissionnaire a droit à soumissionner.

Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune MABANDA ;Moyennant le paiement de Cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000fbu au compte N° 6030002/001-000-108 ouvert à la BCCI au nom de la Commune MABANDA.

6. Langue de l'offre

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offre dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

- Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,

en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14 de la première partie.

7. Visite du site

Une visite guidée des sites sera organisée le 3.../8.../ 2023 à partir de 10h00.

8. Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de (1.000.000FBU) un million de francs burundais pour ce marché. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

Les offres doivent être soumises à la commune de **MABANDA** ;
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

9. Validité des offres.

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

10. Date limite de dépôt des offres.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le** 14.../8.../ 2023 à **9 heures 30 minutes**.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

11. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent, et d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 14.../8.../2023 à 10 heures. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

12. Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin, leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

13.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution bancaire de soumission suivant le modèle du DAO ;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché; capacité financière de vingt-deux millions de franc burundais (22.000.000FBU).
4. Les statuts du soumissionnaire (ou personne morale);
5. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
8. Le registre de commerce (copie);
9. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce valide;
10. Adresse fixe et connue du soumissionnaire.
11. L'habilitation du signataire à engager le Soumissionnaire

13.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir **exécuté et clôturé des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s)**. Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) le plan de charge des marchés en cours.

13.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité d'une ligne de crédit et un chiffre d'affaire annuel moyen des trois dernières années(2020, 2021, 2022) de cent millions de franc burundais(100.000.000 FBU) pour ce marché.

Fait à MABANDA, le 24.../07/2023

Jean Berry HATUNGIMANA

**Administrateur Communal et
Personne Responsable des Marchés Publics.**